

ASSEMBLEA



di i ZITELLI



@assembleadicorsica

Qu'est-ce que la Collectivité de Corse ?



La Collectivité de Corse est une institution qui gère et défend les intérêts de la Corse et des Corses. Elle regroupe les compétences des régions (comme les transports scolaires) et des départements (comme la construction des collèges) ainsi que des compétences qui lui sont propres (par exemple pour la promotion de la langue corse).

Elle est composée de 5 organes :

- l'Assemblée de Corse
- le Conseil exécutif de Corse
- les organes consultatifs :
 - le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse
 - la Chambre des territoires
 - l'Assemblea di a Giuventù

L'Assemblée de Corse

L'Assemblée de Corse est le Parlement de la Corse.

Les Conseillers à l'Assemblée de Corse sont au nombre de 63, élus pour 6 ans.

L'Assemblée de Corse siège à Ajaccio. Elle peut également organiser ses réunions, si les élus en sont d'accord, en tout autre lieu de l'île.

Elle gère les affaires de la Corse, c'est à dire qu'elle prend des décisions dans tous les domaines de compétences de la Collectivité de Corse.

L'Assemblée de Corse se réunit chaque mois et des séances extraordinaires peuvent se rajouter en fonction de l'actualité.

Enfin, les séances sont publiques : vous pouvez y assister.





La Présidente de l'Assemblée de Corse

La Présidente de l'Assemblée de Corse est élue pour six ans parmi les Conseillers.

La Présidente fixe les dates et l'ordre du jour des séances, après consultation des élus. Elle répartit les rapports entre les différentes Commissions et elle dirige les débats de l'Assemblée de Corse.

La Présidente a seule la police de l'Assemblée dans l'enceinte de celle-ci.

Tout comme le Conseil exécutif, elle peut proposer des rapports traitant des sujets de son choix.

Déroulé d'une session de l'Assemblée de Corse



1 - les questions orales

Les élus posent des questions au Conseil exécutif, sur l'actualité ou la mise en oeuvre des compétences de la Collectivité.



2 - l'examen des rapports

L'Assemblée délibère (discussion, modifications éventuelles et vote) sur les rapports présentés par le Conseil exécutif.



3 - les motions

Les conseillers peuvent proposer des textes sur des sujets qu'ils estiment importants, pour que l'Assemblée de Corse se positionne.

Organisation des travaux

Groupes politiques

Les membres de l'Assemblée de Corse peuvent se réunir en groupe politique : il s'agit de se regrouper entre élus ayant les mêmes idées politiques et bénéficier ainsi, notamment, de moyens en locaux, matériel et personnel.

Commissions

Avant d'être examinés par l'Assemblée de Corse, les rapports sont étudiés par des commissions, dans lesquelles les élus peuvent notamment questionner le Conseil exécutif et/ou les services de la Collectivité.



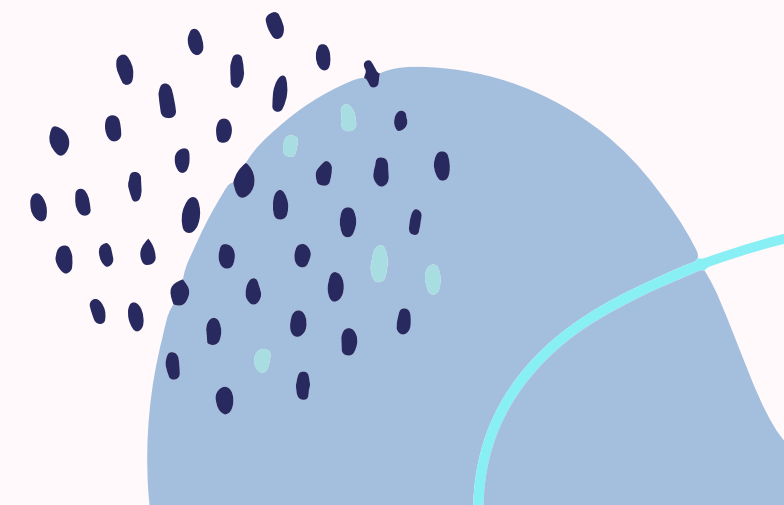
Le Conseil exécutif de Corse

Le Conseil exécutif est le gouvernement de la Corse : il dirige l'action de la Collectivité.

Il est composé d'un président, assisté de 10 membres. Chacun est en charge d'une compétence, comme l'environnement, les transports ou la jeunesse.

Le Conseil exécutif prépare des dossiers sur chaque thématique, et les soumet à l'Assemblée de Corse.

Par la suite, il est chargé de mettre en oeuvre les délibérations de l'Assemblée de Corse.



Le Président du Conseil exécutif de Corse

Le Président du Conseil exécutif de Corse représente la Collectivité dans tous les actes de la vie civile. Cela signifie qu'il mène des actions au nom de la Collectivité (par exemple devant la justice).

Il est le chef des services de la Collectivité.

Il peut faire au Premier ministre toute suggestion ou remarque sur le fonctionnement des services publics de l'Etat en Corse.

Enfin, chaque année, il rend compte à l'Assemblée de Corse de la situation de la Collectivité, par un rapport spécial.



Les organes consultatifs de la CdC

Un organe consultatif a pour mission d'éclairer ou de conseiller les élus avant qu'ils ne prennent une décision.



Le CESEC

Composé de 63 membres, le Conseil économique, social, environnemental et culturel représente la société civile (les associations, les syndicats...).

La Chambre des Territoires

Elle permet à la Collectivité de Corse de travailler avec les autres collectivités (communes, communauté de communes...).

L'Assemblea di a Giuventù

Composée de 62 jeunes et présidée par la Présidente de l'Assemblée de Corse, elle peut intervenir sur toutes les questions qui concernent la Corse.

L'ASSEMBLEA DI I ZITELLI



L'Assemblea di i zitelli est un projet à destination des élèves du CM1 à la 5ème, organisée par l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif de Corse, en partenariat avec le Rectorat d'Académie.

À travers cette démarche, les jeunes Corses découvrent le fonctionnement de l'Assemblée de Corse et sont encouragés à réfléchir aux enjeux de la société dans laquelle ils évoluent.

Elle est composée de 62 membres, élus dans les écoles et collèges selon le principe de la parité, et est présidée par la Présidente de l'Assemblée de Corse.



Les thèmes de l'Assemblea di i Zitelli

Les classes travailleront, au choix, sur un des thèmes suivants :

- 1 - La vie à l'école / au collège
- 2 - Le bien-être, le sport, les loisirs et la santé
- 3 - L'environnement et la culture
- 4 - Les citoyens en Corse, en Europe et dans le monde
- 5 - La Corse que je veux en 2050



Le déroulement des travaux en classe

1 - les candidatures

Les établissements ont jusqu'au 31 janvier pour envoyer leur candidature au Secrétariat général de l'Assemblée de Corse.

2 - l'élection des délégués

Chaque classe élit deux délégués, selon le principe de la parité. Ces délégués représenteront l'établissement lors de la session plénière de l'Assemblea di i zitelli.

3 - les questions et motions

Chaque classe devra produire une question pour la Présidente de l'Assemblée de Corse et une pour le Président du Conseil exécutif de Corse, ainsi qu'un projet de motion.

4 - le projet créatif

Les classes sont invitées à développer des projets culturels (chanson, poème, vidéo, dessin...), sur le même thème que les questions orales et motions.

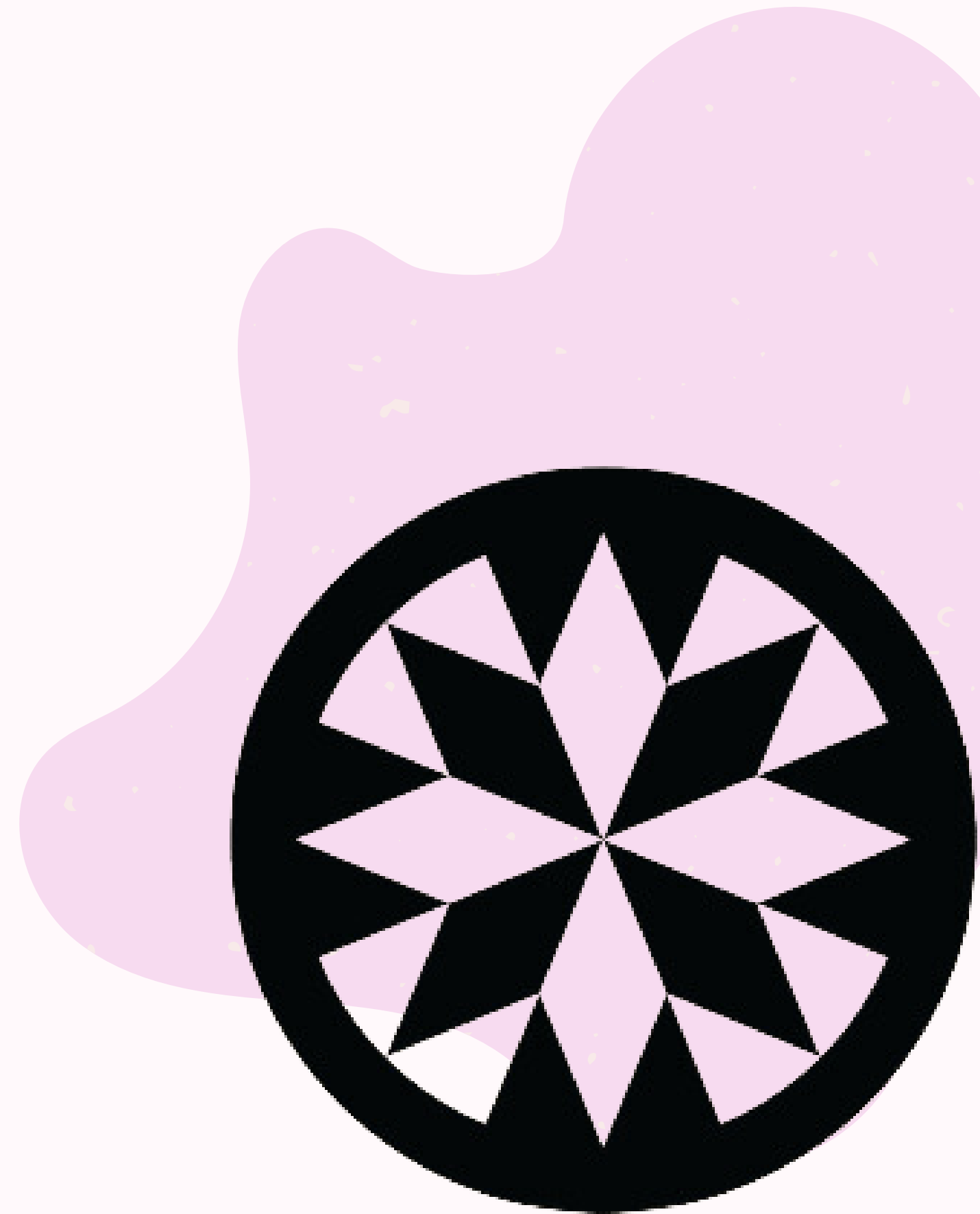


Les travaux devront être transmis au Secrétariat général de l'Assemblée de Corse au plus tard la veille des vacances de printemps.

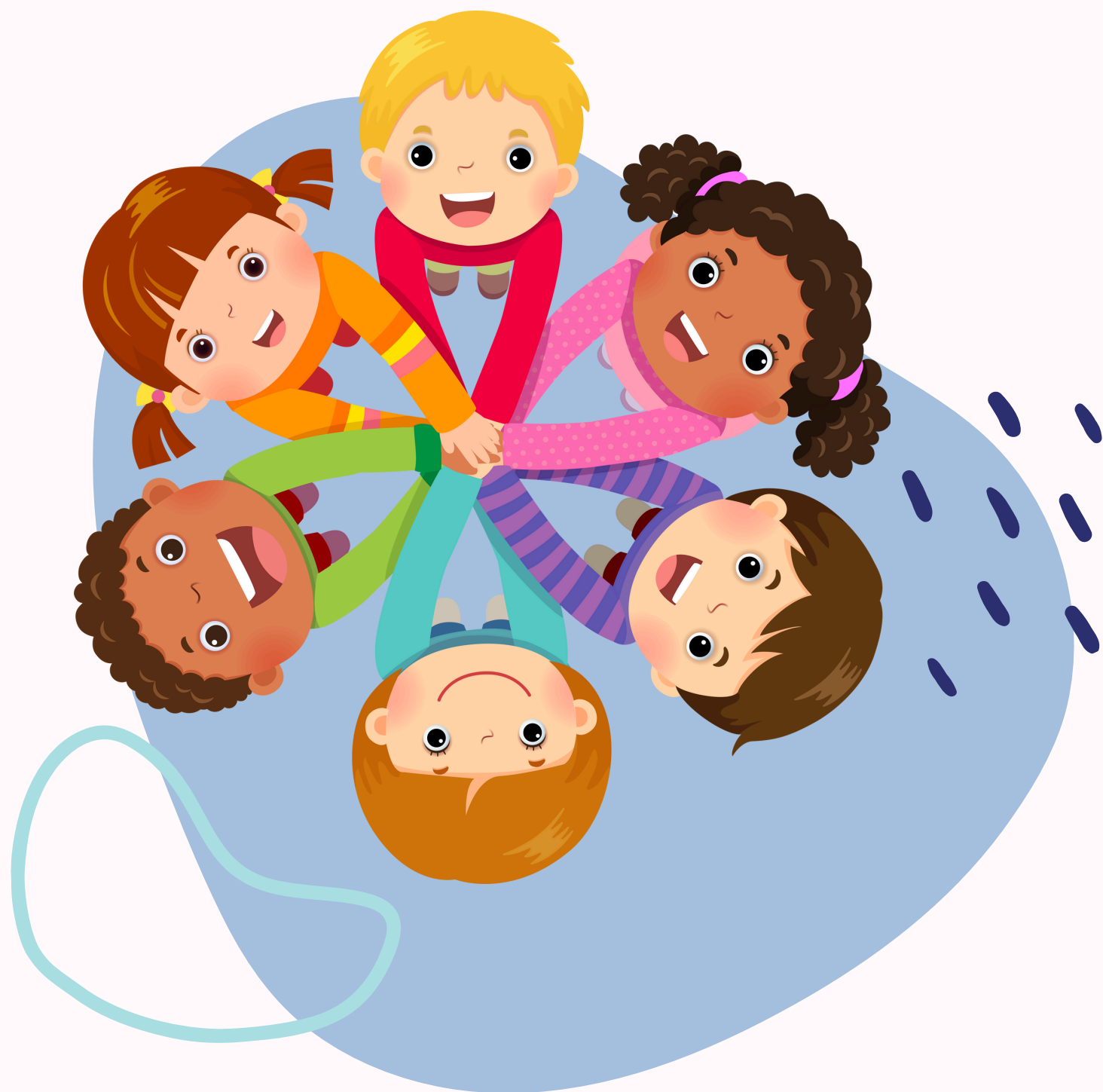
Les visites

Durant la période de travaux préparatoires, il sera possible d'effectuer des visites guidées du Gran'Palazzu de la Collectivité de Corse et de l'hémicycle et/ou d'assister à une séance de l'Assemblée de Corse.

Les demandes doivent être effectuées auprès du Secrétariat général de l'Assemblée de Corse.



La session de l'Assemblea di i Zitelli



L'Assemblea di i zitelli se réunira en session plénière dans le courant du dernier trimestre de l'année scolaire.

Cette journée se déroulera en deux temps :

Matinée

Elle débutera par une visite des locaux et de l'hémicycle.

Par la suite, les délégués seront répartis en commissions pour étudier les projets de motions.

Après-midi

Après les discours des Présidents, les délégués poseront leurs questions orales.

Ils présenteront par la suite leurs motions et voteront pour établir le palmarès définitif.

Suite à l'Assemblea di i Zitelli...

La motion lauréate sera reprise par les élus référents, qui la déposeront au nom de l'Assemblea di i Zitelli lors de la séance suivante de l'Assemblée de Corse. Ce texte fera alors l'objet d'une procédure d'examen identique à toute autre motion.

La classe lauréate sera invitée à assister au vote de l'Assemblée de Corse sur ce texte.



N'HÉSITEZ PLUS,
CANDIDATEZ!

